

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret N°75-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976 déterminant les Services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois
N°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962
instituant l'Ordre National de la République Populaire du
Bénin ;
VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du
Grand Chancelier de l'Ordre National de la République Po-
pulaire du Bénin ;
VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des
Membres du Conseil de l'Ordre National de la République Po-
pulaire du Bénin ;
Sur proposition du Camarade Ministre Délégué auprès du Prési-
dent de la République Chargé du Plan, de la Statistique et
de la Coordination des Aides Extérieures, et après avis
conforme du Conseil de l'Ordre National ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. - Est nommé et promu, à titre exceptionnel et étranger, au
Grade d'Officier dans l'Ordre National du Bénin pour les éminents servi-
ces rendus à la République Populaire du Bénin, pour prendre rang du
7 Décembre 1977 :

Mr KIM Oun Souk

Ingénieur - Economiste, Chef de l'Equipe des
Experts Coréens de l'Economie Planifiée en R.P.B.,

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel, -

Fait à COTONOU, le 16 mars 1978

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU.

Le Grand Chancelier de l'ONB, -

M. S. COULIBALY.